

## **Communication de la Maire sur la rentrée scolaire 2016**

Parce qu'éduquer c'est transmettre les valeurs de la République et former les citoyens de demain, la collectivité parisienne a fait de l'éducation sa priorité.

Il s'agit d'un engagement concret qui mobilise 850 M€ par an en dépenses de fonctionnement courant, de travaux et de personnels.

A cette rentrée, ce sont près de 200 000 jeunes Parisiens qui seront accueillis dans l'une des 663 écoles, l'un des 115 collèges ou l'un des 12 lycées municipaux de notre ville. Malgré une baisse du nombre d'élèves accueillis à cette rentrée dans le 1<sup>er</sup> degré, la Ville s'est mobilisée pour que le nombre d'enseignants soit maintenu, permettant notamment de renforcer les brigades de remplacement (+ 30 postes) et les dispositifs issus de la Loi pour la refondation de l'Ecole (+15 postes pour le dispositif « plus de maîtres que de classes », + 4 classes de « Très Petite Section »). Nous poursuivrons notre vigilance pour que les enfants parisiens bénéficient des meilleures conditions d'encadrement. Si la Municipalité se doit d'assurer les meilleures conditions d'accueil et de vie au sein de ses établissements scolaires, elle joue également un rôle majeur dans la réussite éducative des élèves parisiens. Ainsi, 108 200 enfants participent chaque semaine à 16 200 ateliers éducatifs organisés sur les temps d'accueil périscolaire (TAP) et 33 400 fréquentent en moyenne un centre de loisirs chaque mercredi après-midi. La qualité et la richesse de l'offre péri et extrascolaire parisienne ont été saluées par les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) consacrée à la politique périscolaire à Paris qui a mobilisé de nombreux élus parisiens et experts, et au cours de l'évaluation du premier Projet Educatif Territorial Parisien (PEDT), qui a réuni les partenaires de la Ville que sont le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (CAF), dont l'enquête auprès des familles parisiennes a révélé 81 % de satisfaction, mais également les professionnels parisiens de l'éducation et les fédérations de parents d'élèves.

A l'issue de ces différents travaux, c'est convaincus du rôle complémentaire qu'ils pouvaient jouer dans la réussite éducative de tous les enfants et adolescents parisiens, que les partenaires ont choisi de s'engager dans un nouveau PEDT (I). Notre collectivité a également fait le choix de faire participer activement les jeunes Parisiens à la vie de leur ville (II), de prévenir le décrochage scolaire (III) et comme chaque année, mobilisé ses moyens et ses équipes pour une année scolaire réussie (IV).

### **I) Un nouveau Projet Educatif Territorial pour Paris**

En 2013, Paris s'est doté pour la première fois d'un PEDT, document cadre dont la finalité est de proposer des parcours éducatifs cohérents aux enfants et aux jeunes Parisiens de la maternelle à l'entrée au lycée. Ce PEDT arrivant à son terme, une évaluation a été menée qui a mobilisé l'ensemble des acteurs éducatifs parisiens que sont l'Education nationale, les services de l'Etat, la Ville, la CAF mais aussi les représentants des fédérations de parents d'élèves, le secteur associatif et en premier lieu les associations d'éducation populaire.

#### **1) Des évaluations et préconisations pour nourrir le PEDT 2016-2019**

En 2015, le Conseil de Paris a créé une MIE consacrée à la politique périscolaire à Paris. Un rapport comprenant 50 préconisations adoptées à l'unanimité a été présenté au Conseil de Paris de mai 2016.

Ces recommandations, qui s'inscrivent dans la continuité de l'action engagée par la Municipalité, consistent, par exemple, à généraliser une offre d'activités pour les petites et très petites sections en maternelle, à étendre à chaque école élémentaire la mise en place d'un conseil d'enfants, à organiser des réunions d'information et de restitution des activités à l'attention des parents, à favoriser les passerelles crèche/école maternelle, école maternelle/école élémentaire et école élémentaire/collège, à renforcer la formation initiale et continue des animateurs et des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ASEM) ou encore à mettre en place un Responsable Educatif Ville (REV) par école, ce qui sera fait d'ici à 2020. Outre ces préconisations, la MIE a reconnu l'intérêt pédagogique de la réforme des rythmes éducatifs ainsi que la qualité des ateliers périscolaires se déroulant chaque semaine les mardis et vendredis. Ces travaux font

partie intégrante du corpus qui a nourri l'évaluation du premier PEDT de Paris couvrant la période 2013-2016, menée durant les quatre premiers mois de l'année 2016.

Cette évaluation a rassemblé des professionnels de terrain, des représentants des cosignataires et les fédérations de parents d'élèves. Des groupes de travail, des visites de terrain pour recueillir la parole des enfants, des questionnaires adressés aux directeurs d'école, aux principaux de collège et aux REV, ont permis de dégager des lignes de force et notamment :

- La massification et l'amélioration de la qualité de l'offre éducative pour les enfants parisiens ;
- La très forte implication du secteur de l'animation malgré des degrés d'appropriation du PEDT divers selon les acteurs ;
- Le besoin de développer les actions visant à renforcer les parcours éducatifs ;
- Une impulsion pédagogique et un pilotage du PEDT perfectibles.

Au terme de cette évaluation, les partenaires ont décidé de s'engager dans un nouveau PEDT pour la période 2016-2019 et, compte tenu de la nécessité de stabilisation et d'approfondissement mise en évidence tant par la MIE que par l'évaluation du PEDT, de conserver inchangée l'organisation horaire des temps scolaires et périscolaires.

## **2) Les objectifs et engagements du PEDT 2016-2019**

Les signataires y affirment les objectifs fondamentaux suivants, dans la continuité du précédent PEDT :

- Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune parisien ;
- Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie ;
- Promouvoir une école de l'égalité des droits ;
- Renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école, du collège ou du lycée municipal et les projets péri et extrascolaires ;
- Associer et accompagner les parents, soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et sociale.

Ils s'engagent également à approfondir la démarche de co-construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école pour chaque jeune parisien. Au-delà de ces principes, le PEDT vise aussi des objectifs opérationnels tels que l'articulation des différents temps de la journée d'un enfant, en prenant en compte ses besoins, son rythme et son âge.

Les contenus des temps périscolaires seront repensés, notamment sur le temps de la pause méridienne, pour proposer de nouvelles activités autour de la lecture, de la nutrition et de l'éducation au goût, des jeux pédagogiques encadrés et des moments de détente.

L'articulation entre ateliers périscolaires et ateliers bleus sera également renforcée pour une offre différenciée en lien avec le projet d'école et le projet pédagogique périscolaire de chaque école. Cette cohérence sera recherchée dans le cadre du nouveau marché des ateliers périscolaires et des ateliers bleus qu'il vous est proposé de renouveler dans le cadre de ce conseil. Les activités du mercredi seront également mieux mises en cohérence avec les autres temps de l'enfant. Enfin, l'objectif de développer des études encadrées, afin que le plus grand nombre possible d'enfants puisse rentrer chez lui en ayant fait ses devoirs, est fixé.

Cette mise en cohérence des différents temps de l'enfant suppose aussi une meilleure reconnaissance des professionnels intervenant auprès des enfants. Des temps de rencontre entre professionnels de l'Education nationale, de la Ville, des associations et des partenaires locaux seront organisés en plus des conseils d'école ou d'administration, notamment au moment de la rentrée. Des temps de rencontre réguliers entre les directeurs d'école et les REV devront également permettre la construction de projets complémentaires.

Le PEDT prévoit aussi de proposer un parcours éducatif cohérent de la maternelle à l'entrée au lycée. Pour ce faire, il conforte les passerelles aux différents niveaux de scolarisation (entrée en maternelle, en CP et au collège) que la MIE et la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles souhaitent voir se développer.

Ces passerelles permettent en effet d'accompagner les enfants et les familles pendant ces moments charnières afin d'éviter les ruptures scolaires et éducatives, en proposant par exemple des visites de l'école ou des rencontres avec l'équipe pédagogique du collège. Faciliter l'intégration scolaire des plus petits passe aussi par la scolarisation des moins de 3 ans, en particulier dans les quartiers populaires. Cette année l'Académie ouvre quatre « Très Petites Sections » supplémentaires portant à 14 le nombre de ces classes sur Paris. Cet effort devra être poursuivi et accentué. Par ailleurs, pour construire des parcours éducatifs, les projets d'école, de collège et les projets pédagogiques des équipes d'animation doivent permettre la mise en œuvre de projets communs autour de pratiques : culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, numériques, citoyennes...

Les animateurs et intervenants associatifs pourront ainsi contribuer aux parcours citoyens, d'éducation artistique et culturelle ou de santé mis en place par l'Education nationale en s'appuyant par exemple sur des dispositifs comme l'« Art pour grandir » que Paris développe depuis 2009. Ce dispositif a concerné 260 écoles maternelles et élémentaires, 228 centres de loisirs, 99 collèges ainsi que 3 lycées municipaux pendant l'année scolaire 2015/2016. 80 établissements et associations culturelles, de même que les services culturels de la Ville de Paris, se sont mobilisés pour faire découvrir des œuvres aux enfants et leur faire rencontrer les artistes qui les créent. Les artistes se sont eux-mêmes investis directement en menant des résidences sur le temps scolaire. Cet engagement sera poursuivi cette année, avec par exemple 35 résidences artistiques dans les collèges. Cette année, sera aussi déployé, en lien entre la Direction des Affaires Culturelles de la Ville et l'Éducation nationale, un dispositif de grande ampleur à destination de tous les élèves de cours préparatoire : le parcours de sensibilisation musicale. Ainsi, les enseignants des conservatoires et les Professeurs de la ville de Paris (PVP) proposeront à chaque enfant de CP, sur le temps scolaire, six heures d'ateliers de découverte musicale et de pratique d'un instrument.

Les partenaires s'engagent aussi à mieux prendre en compte les différents besoins des enfants et des adolescents. En maternelle, le respect des rythmes de l'enfant est primordial. Pour lui permettre de se repérer au mieux, la ritualisation des passages entre les différents temps et les différents adultes sera poursuivie afin de créer une continuité permettant aux enfants et aux familles de mieux connaître les différents interlocuteurs et leurs missions.

A l'âge du collège, il convient de prendre en compte l'envie et le besoin d'indépendance des adolescents. A cette fin, une offre spécifique d'activités sera proposée pour les élèves de cycle 3 (CM1/CM2/6<sup>e</sup>). Un recensement de l'offre existante, notamment associative, sera réalisé et diffusé aux partenaires éducatifs pour que les adolescents découvrent les ressources de leur quartier. Enfin, une attention particulière sera apportée à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement à la scolarité pour ce public.

L'intégration en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap est également réaffirmée. Plus de 600 enfants porteurs de handicap sont accueillis sur les temps scolaire, comme péri et extrascolaires, avec des équipes d'accueil renforcées d'un animateur supplémentaire chargé de veiller à leur intégration au collectif. Désormais, les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap seront intégrées systématiquement aux projets pédagogiques des équipes d'animation, des formations relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap étant proposées régulièrement aux animateurs par le *centre de ressources enfance handicapée* de la Direction des affaires scolaires (DASCO).

Une plus grande participation des enfants et des familles dans l'élaboration du parcours éducatif de chaque jeune est également une volonté forte des partenaires. A ce titre, les enfants et adolescents seront associés autant que possible à l'organisation, la planification voire la détermination des activités. Pour contribuer à l'organisation et à la définition de ces activités, la création de conseils d'enfants sera généralisée comme cela fut préconisé par la MIE sur la politique périscolaire à Paris.

Les partenaires ont également identifié des leviers d'action afin d'accompagner les acteurs éducatifs locaux dans la mise en œuvre des objectifs du PEDT, en premier lieu desquels le renforcement de la qualification et le développement de la formation continue. A cette fin, il est envisagé de créer une école des métiers de l'animation où seraient regroupés, notamment, les centres de ressources de la DASCO. Des formations communes aux professionnels de l'Education nationale et de la Ville seront également mises en place.

Enfin, un schéma de gouvernance commun, qui met en relation les différents acteurs éducatifs aux différentes échelles du territoire, est prévu. Il s'articule sur deux niveaux : le niveau central, interinstitutionnel, avec un comité de pilotage qui impulse le PEDT, définit des orientations annuelles et propose un bilan et une évaluation, et le niveau local qui décline le PEDT et les orientations du comité de pilotage parisien dans le cadre d'un comité de suivi d'arrondissement et au niveau des établissements, dans les conseils d'école, les conseils d'administration des collèges et les conseils du périscolaire.

## **II) Des jeunes Parisiens mobilisés pour leur Ville**

L'éducation à la citoyenneté doit s'incarner dans des projets qui permettent aux enfants et aux adolescents de s'exprimer sur les sujets qui les concernent, mais aussi d'être associés aux grands rendez-vous parisiens. C'est dans ce cadre que près de 75 000 enfants et adolescents disposent aujourd'hui de la *Carte citoyenne de Paris*. Cette prise en compte de la parole des enfants se traduit par des actes concrets : les élèves parisiens sont ainsi invités à se prononcer sur les travaux de restructuration de leur établissement (des ateliers ont par exemple été conduits par la Direction du patrimoine et de l'architecture et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) avec les élèves de l'école Fessart et du collège Claude Chappe dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement), mais également à choisir dans le cadre du *Budget participatif des écoles et des collèges* des projets innovants les concernant directement. Les jeunes Parisiens, ont aussi été associés à l'Euro 2016 grâce au programme d'accompagnement *Educafoot* mené en lien avec la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), permettant la pratique du football et la sensibilisation aux cultures des différents pays européens participant à l'Euro. Cette année, ils seront associés à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. 3 000 élèves de CM2 seront aussi formés cette année aux gestes de premier secours. Dans le cadre du Plan Paris qui Sauve, la Ville soutiendra également les actions de formation aux gestes de premiers secours menés par les personnels de l'Education Nationale auprès des collégiens à hauteur de 100 000€ pour l'année 2016.

### **1) Le Budget participatif des écoles et des collèges**

A l'instar des Parisiens, les enfants et adolescents parisiens ont cette année pu voter pour des projets innovants et susceptibles d'améliorer leur cadre de vie ou leurs conditions d'apprentissage dans le cadre du premier *Budget participatif des écoles et des collèges*. Cette expérience démocratique unique a été organisée au printemps 2016 dans 300 écoles élémentaires et 19 collèges.

Le *Budget participatif des écoles et des collèges*, doté de 10 M€ proposait 20 projets répartis en 4 thèmes (une école plus durable, une école plus connectée, une école plus sportive, une école plus belle) ; les collégiens pouvaient quant à eux sélectionner un des 7 projets proposés dans la thématique sportive parmi lesquels l'acquisition de matériel pour la pratique du tennis de table, de la gymnastique, de l'escalade, du cirque, de l'aviron, des sports collectifs ou de plein air.

Les enfants des écoles ont clairement privilégié la thématique « une école plus connectée » puisque ce sont 167 projets qui ont été retenus dans cette thématique. C'est plus particulièrement le projet de classe mobile et sa dotation de tablettes tactiles qui a été plébiscité. Au premier semestre 2017, 91 nouvelles classes seront équipées en tablettes. Elles viendront en complément des tablettes distribuées, au cours de l'année scolaire 2015-2016, dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Education nationale pour le numérique, aux élèves de 5<sup>e</sup> de 12 collèges, l'équipement étant renouvelé chaque année auprès des classes de 5<sup>e</sup> de ces collèges, et aux élèves de CM1 et CM2 de 24 écoles. Au cours de cette année scolaire, ce sont les élèves de 5<sup>e</sup> de 11 nouveaux collèges et les classes de CM1 et CM2 de 47 nouvelles écoles qui seront équipés. Au total, pour l'année scolaire 2016/2017, ce sont 15 000 enfants supplémentaires qui auront accès à une tablette et à des ressources numériques, l'ensemble de ces projets étant mené en partenariat avec l'Académie de Paris. Toujours dans la thématique « une école plus connectée », le projet de classe robotique a également séduit les enfants. Ce projet leur permettra de s'initier au codage informatique tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Si l'attrance des enfants pour les écrans à la maison suscite parfois l'inquiétude des parents, les outils numériques constituent également de formidables outils de création et d'apprentissage : animer une radio,

développer un film d'animation, un reportage, un blog, fabriquer des robots, les programmer...les possibilités sont innombrables. C'est cette vision d'un numérique pour créer plutôt que pour consommer que la Ville souhaite développer, à travers de nouvelles activités autour du numérique proposées aux petits Parisiens dans le cadre périscolaire, allant de l'atelier multimédia à l'apprentissage ludique du codage informatique ou à travers les propositions du *Budget participatif des écoles et des collèges*, facilitant l'usage du numérique dans le cadre scolaire. Une école plus connectée qui inclut aussi bien entendu l'éducation aux médias et le développement de l'esprit critique face à l'information disponible sur internet ainsi qu'un usage responsable des réseaux sociaux et des services numériques.

Dans la thématique « une école plus sportive », les enfants ont retenu l'installation de murs d'escalade et dans la thématique « une école plus durable », ils ont fait le choix du vélo-école qui recueille près de 70 % des votes.

Les résultats des votes par école seront communiqués le 5 octobre prochain, en même temps que ceux du *Budget participatif parisien* qui sera voté en septembre. Bien entendu, tous les projets choisis seront réalisés. Les travaux dans les établissements se dérouleront au premier semestre 2017. Ce dispositif sera reconduit pour l'année 2017.

## **2) Les enfants et adolescents parisiens associés à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

Parce que la dimension éducative d'une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques est essentielle et que cette dernière doit laisser un héritage, un programme d'accompagnement de la candidature de Paris a été imaginé pour les enfants et les adolescents.

Il se fixe le double objectif de développer l'accès à la pratique sportive, de faire découvrir l'histoire des Jeux et de transmettre aux écoliers et collégiens, les valeurs de l'esprit olympique que sont l'amitié et le respect entre les peuples, l'excellence, la paix, l'universalité, la solidarité, le développement durable, la non-discrimination et l'alliance du sport, de l'éducation et de la culture.

Ainsi, les enfants, encadrés par les Professeurs de la Ville de Paris en Education Physique et Sportive, découvriront les sports olympiques au cours des semaines sportives qui mobilisent chaque année 65 000 petits Parisiens. Les élèves de CM1, CM2 et de 6<sup>e</sup> participeront à des olympiades avec les petits Séquaonodionysiens, le département de Seine-Saint-Denis étant un partenaire important de la candidature de Paris. Des tournois handisports seront également organisés afin de sensibiliser les jeunes Parisiens à la pratique du cécifoot ou encore du tennis ou du basket en fauteuil.

Une mallette pédagogique réalisée par la Ligue de l'enseignement sur l'histoire et les valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques sera distribuée à tous les élèves de CM2 et de 3<sup>ème</sup>, ce qui permettra aux élèves de travailler cette thématique avec leurs enseignants. Une classe de découverte « olympique » a également été imaginée et permettra aux enfants de visiter le musée de l'Olympisme de Lausanne mais aussi de pratiquer pendant ce séjour de nombreux sports. Un séjour d'Action collégiens axé sur la pratique sportive et la découverte des valeurs des Jeux a quant à lui, été organisé cet été. Enfin, les « classes-duo » qui permettent, depuis deux ans, des échanges internationaux numériques entre petits Parisiens, Londoniens, Romains ou New-Yorkais reprendront sur la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les aménagements du temps scolaire sont indispensables pour permettre à nos jeunes sportifs, espoirs de demain, de mener de front une pratique sportive intense et une scolarité réussie. Pour assurer la bonne continuité entre le collège et le lycée, l'académie met en place un réseau d'établissements scolaires comprenant au moins un collège et plusieurs lycées permettant de suivre des filières générales, technologiques et professionnelles sur chacun des quatre districts parisiens. Ce plan de développement est mis en place dès cette rentrée sur le district ouest (7<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>) et sera étendu à l'ensemble de l'académie à la rentrée 2017.

### III) - Prévenir le décrochage scolaire

Afin de prévenir le décrochage scolaire, axe fort du *Contrat de ville 2015-2020*, Paris développe des dispositifs spécifiques, renforce son partenariat avec l'Education nationale et l'Etat, soutient les associations investies dans l'accompagnement scolaire et le soutien à la parentalité.

Un des pivots de la prévention du décrochage scolaire est le dispositif *Action collégiens* : dans 37 collèges de l'éducation prioritaire, un adjoint éducatif accompagne les élèves les plus fragiles (en moyenne, 200 élèves sont suivis dans chaque établissement). Il leur propose un accompagnement individualisé avec soutien scolaire pour les aider à acquérir les compétences du socle commun, mais également des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que des week-ends et des séjours pendant les vacances. En 2014/2015, 3200 élèves ont fréquenté le club-ludothèque, 1750 ont bénéficié d'un accompagnement scolaire et 1650 ont bénéficié de sorties et soirées. 2500 places de séjours à l'extérieur de Paris ont été proposées.

Outre les engagements pris dans le cadre du nouveau PEDT, la Ville, l'Académie, l'Etat et la CAF de Paris travaillent de concert au sein du Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative (GIPRE). Ils proposent des parcours individualisés de réussite éducative aux élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré et apportent un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux élèves identifiés comme présentant des fragilités par les équipes éducatives et sociales. L'action du GIPRE s'adresse prioritairement aux enfants et aux familles vivant dans les quartiers politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. In fine, ce sont près de 1400 enfants qui bénéficient chaque année du soutien apporté par le GIPRE.

La Ville a également conclu de nombreux partenariats avec le secteur associatif pour soutenir ses actions d'accompagnement à la scolarité et propose ainsi 318 ateliers de soutien scolaire axés sur l'apprentissage de la lecture pour les élèves de cours préparatoire, les *Clubs Coup de pouce*, ainsi que sur la lecture et les mathématiques pour les élèves de CM2, dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire. Le développement des études encadrées, prévu dans le PEDT, renforcera ces mesures.

La DASCO et la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) ont également développé depuis 2009 le dispositif *Paris Collèges Familles* fondé sur un partenariat entre un collège et une association compétente dans le soutien à la fonction parentale et dont la *Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles* a souligné la pertinence. Des groupes de parole ouverts aux parents, des forums sur les métiers, des ateliers théâtre associant familles et élèves permettent aux parents les plus éloignés de l'Ecole de rencontrer l'équipe éducative, d'échanger avec leur enfant sur sa vie au collège et d'être remobilisés dans le suivi scolaire de leur enfant. Le dispositif concernera quatre nouveaux collèges cette année, portant à 16 le nombre d'établissements bénéficiant du dispositif.

Prévenir le décrochage scolaire, c'est aussi accueillir les élèves exclus temporairement de leur collège. A Paris, 3 centres, le centre Patay (géré par la DASCO), le centre Pelleport (géré par le GIPRE) et le centre Torcy (géré par l'association PEP75) permettent d'assurer la continuité de la scolarité de plus de 900 élèves mais également de les faire réfléchir aux causes de leur exclusion tout en mettant l'accent sur leur remobilisation scolaire.

L'orientation et de la découverte du monde professionnel jouent un rôle essentiel dans la prévention du décrochage. C'est pourquoi cette année encore la Ville accueillera 1000 stagiaires de 3<sup>e</sup> dont 400 élèves issus de collèges de l'éducation prioritaire afin qu'ils découvrent les métiers de la collectivité. Une plateforme numérique recensant les offres de stages sera mise en ligne tout début octobre. En complément, des stages sont aussi proposés en association avec les mairies d'arrondissement, les réseaux d'entreprise, le secteur de l'économie sociale et solidaire... La Ville propose aussi aux élèves issus de l'éducation prioritaire de visiter ses écoles d'art afin de susciter d'éventuelles vocations.

Enfin, parce que Paris est également un pôle d'innovation de rang mondial et un lieu de forte attractivité pour les start-ups et les entreprises du numérique, la Ville s'appuyant sur l'agence d'innovation Paris&Co, a organisé à l'automne 2015, *Option start-up*, deux journées qui ont permis à 3000 élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>nd</sup>e de

découvrir l'entrepreneuriat dans l'innovation et les métiers du numérique dans plus de 40 lieux parisiens. Un succès pour cette première édition qui sera de nouveau proposée cette année, les 6 et 7 octobre prochains.

#### **IV) Des moyens et des équipes mobilisés pour une année scolaire réussie**

Assurer un cadre de vie et d'apprentissage favorable à la réussite de tous est une responsabilité de la collectivité parisienne qui va consacrer sur la durée de la mandature 2014-2020 près de 780 M€ pour développer, entretenir et embellir son patrimoine scolaire, mais aussi pour sécuriser ses établissements. En effet, après les terribles attentats qui ont frappé notre ville et notre pays, et conformément au vœu de l'exécutif présenté au Conseil de Paris de décembre 2015, des travaux de sécurisation ont été menés tout au long de l'année dans les écoles, les collèges et les lycées municipaux.

##### **1- Des locaux scolaires nouveaux, rénovés et sécurisés**

La Ville a consacré cette année près de 40M€ pour les travaux d'entretien et de sécurisation de ses écoles et ses collèges. Près de 1 200 chantiers ont été menés qui ont permis, par exemple, de rénover les salles de sciences et les sanitaires dans plusieurs collèges, les réfectoires et les cours de récréation de plusieurs écoles, mais aussi de changer les menuiseries ou de ravalier les façades de nombreux établissements.

Près de 500 opérations de sécurisation ont été réalisées dans les établissements scolaires. Près de 90 % des travaux identifiés sont ainsi réalisés et 100 % engagés, tous seront achevés avant la fin de l'année. 2,5M€ ont été consacrés à ces travaux, qui, en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement, ont consisté à installer des visiophones, des alarmes anti-intrusion, à rehausser les clôtures le nécessitant, à poser des films opacifiants, ou encore à renforcer ou remplacer des portes d'accès.

Des diagnostics de sûreté sont également en cours d'achèvement pour 13 établissements, nécessitant une analyse approfondie, 5 autres vont suivre. En parallèle de la sécurisation des bâtiments, la préparation et la formation des personnels est indispensable, en collaboration étroite avec l'Education nationale. Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles ont ainsi tous été mis à jour. Des formations sur la sécurité sont dispensées auprès de nos personnels qui sont également associés aux réunions d'information et exercices de sécurité organisés par les directeurs d'école. Des formations aux premiers secours sont également organisées pour nos animateurs, ASEM, les personnels de service et Agents Techniques des Collèges (ATC) (900 agents formés en 2015), des formations de mise à niveau sont aussi proposées.

Pour répondre aux besoins scolaires du secteur des Poissonniers (18<sup>e</sup>), une nouvelle école maternelle, située 10-12 rue de Torcy, a ouvert à cette rentrée. L'école est entièrement accessible à tous les handicaps. Elle comprend 11 classes, 4 salles de repos, 1 salle de motricité, 1 espace premiers livres, 1 grand préau donnant sur la cour de récréation dotée d'un jardin pédagogique.

Les locaux des 663 écoles maternelles et élémentaires et des 115 collèges font l'objet d'une constante attention des agents d'entretien pendant l'année. De plus, si les travaux d'entretien ont lieu majoritairement l'été, lorsque les enfants ont libéré les locaux scolaires, cette période est également celle du grand ménage d'été assuré dans les écoles par les ASEM et les Agents Techniques des Ecoles (ATE) et dans les collèges par les ATC. Cette année encore, ces derniers se sont mobilisés pour nettoyer en profondeur les classes, les espaces communs, le mobilier et le matériel pédagogique, afin que l'ensemble des élèves soit accueilli dans les meilleures conditions.

##### **2- Des équipes renforcées et formées**

Cette année est également la deuxième année de mise en œuvre du *Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018* que la Ville a signé avec la CAF de Paris. Les renforts de personnels prévus dans ce cadre se poursuivent avec le recrutement, pour cette rentrée scolaire, de 300 adjoints d'animation et d'action sportive titulaires ainsi que de 200 agents contractuels qui assureront l'encadrement de la pause méridienne, des temps du soir et des temps extrascolaires. Ces agents contractuels ont été recrutés majoritairement chez les

animateurs vacataires, ce qui permet de stabiliser les équipes. Ce renforcement s'accompagne également de la nomination d'un responsable du périscolaire unique par école.

Parallèlement, la DASCO a intensifié la formation de ses personnels. En 2015, ce sont 63% des personnels de la Direction qui auront bénéficié d'au moins une formation, soit plus de 7600 agents. Par ailleurs, des parcours de formation destinés aux animateurs et à leurs encadrants ont été mis en place en 2016. Le parcours encadrant qui compte 12,5 jours de formation se déroule sur deux ans. Il s'organise autour de trois axes : le sens et les valeurs éducatives, le management, et la relation avec les usagers et partenaires. Entre 2016 et 2017, l'ensemble des encadrants en aura bénéficié. Le parcours spécialement destiné aux animateurs propose 9 jours de formation sur un an. Il permet de doter les animateurs d'un socle commun de compétences et aborde les thèmes de la bientraitance des enfants, de la prévention des risques, les valeurs éducatives, la promotion des valeurs républicaines et la communication avec l'enfant. Chaque année, plus de 600 animateurs bénéficieront de cette formation.

Paris assure également aux écoliers un suivi médico-social renforcé avec une cinquantaine de médecins de santé scolaire assistés de secrétaires médicales et sociales, soit un médecin pour 2 200 élèves en moyenne à Paris contre un pour 8 800 au niveau national. Le service social de l'Education Nationale étant présent seulement dans le second degré, la Ville déploie également des assistantes sociales scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette mobilisation permet de conduire une politique ambitieuse de santé publique, le partenariat avec les équipes éducatives contribuant aussi efficacement à une meilleure prévention des difficultés et de l'échec scolaires.

### **3- L'inscription obligatoire dans les centres de loisirs**

Assurer une année scolaire réussie, c'est aussi proposer de meilleures conditions d'accueil sur les temps péri et extrascolaires. 33 400 enfants fréquentent en moyenne les centres de loisirs chaque mercredi après-midi, 18 500 ceux des petites vacances et 13 300 les centres de loisirs d'été. Jusqu'à cet été, l'inscription préalable au centre de loisirs n'était pas obligatoire. Cela rendait difficiles la prévision du nombre de repas nécessaires ainsi que la planification des activités et des sorties. Depuis les dernières vacances d'été, et comme votre assemblée en avait approuvé le principe, l'inscription au centre de loisirs est devenue obligatoire. Elle se poursuivra à cette rentrée scolaire pour les mercredis après-midi. Un bilan de la réforme sera fait au printemps prochain, comme le Conseil de Paris l'a prévu, à partir duquel d'éventuels ajustements, s'ils s'avèrent nécessaires, seront mis en œuvre.

Les inscriptions sont prioritairement réalisées via le portail Facil'Familles mais peuvent également être effectuées sur bulletin papier. Les périodes d'inscription sont publiées sur le portail Facil'Familles et affichées dans les écoles. L'inscription est possible à la journée pour les vacances d'été, à la journée ou à la demi-journée pour les petites vacances. Pour les mercredis, l'inscription est forfaitaire sur un bimestre (tous les mercredis compris entre deux périodes de vacances scolaires), avec reconduction tacite de l'inscription jusqu'à la fin de l'année scolaire, sauf souhait des parents de désinscrire leur enfant.

Cette réforme doit permettre de proposer des activités encore mieux adaptées à l'âge des enfants, de construire davantage de projets sur la durée de l'année scolaire tout en ajustant au mieux le nombre de repas et les besoins d'encadrement.

### **4- La mise en place d'un dialogue de gestion avec les collèges**

Outre la gestion du patrimoine scolaire, la Ville se doit de donner les moyens à ses établissements scolaires de fonctionner. Ainsi, elle dote chaque année les collèges de moyens financiers destinés à assurer les dépenses pédagogiques, de fluides, ou encore les frais de maintenance et d'entretien. Ces dotations, qui vous sont d'ailleurs proposées au vote à ce conseil, représentent un budget total de 14M€. Afin d'assurer à chaque collégien les moyens de sa réussite mais aussi de garantir une répartition plus juste et équitable entre les différents collèges parisiens et d'optimiser l'utilisation de ces financements, la Ville a initié au cours de l'année scolaire 2015-2016 un véritable dialogue de gestion avec les équipes des 115 collèges parisiens.



Cela s'est traduit concrètement par une analyse approfondie de la situation financière des 29 collèges imbriqués avec un lycée et la détermination de nouvelles modalités de calcul des dotations. L'association de tous les acteurs concernés - proviseurs, gestionnaires, Rectorat de Paris, Région Ile-de-France- a été déterminante pour proposer des dotations qui tiennent désormais compte du nombre d'élèves et des populations scolaires accueillies, ainsi que de la taille, du mode de fonctionnement et de gestion de l'établissement. Les 29 cités scolaires recevront en 2017 une dotation représentant un total de 2,7 millions d'euros pour l'accueil de 16 000 collégiens.

Ce dialogue de gestion va se poursuivre cette année avec les 86 autres collèges dits autonomes qui accueillent cette année plus de 40 500 élèves. Cette nouvelle étape ambitieuse permettra, à travers des groupes de travail thématiques programmés dès la rentrée, de fixer avec nos partenaires le cadre du dialogue de gestion pour les années à venir, avec, là aussi, à la clé la détermination de nouvelles modalités de calcul des dotations applicables en 2018.

Par ailleurs, le Département de Paris attribue des financements aux projets élaborés par les équipes éducatives des collèges. Le financement s'articule autour d'un système de dotation départementale pour un budget de 1,35 M€. Le montant de la dotation est fixé en fonction du groupe académique dont relève le collège, d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative, du statut de REP et REP+ et de la présence d'élèves en SEGPA. Une attention particulière est portée aux projets des collèges favorisant l'ouverture sur le quartier avec la mobilisation de partenaires locaux, d'écoles de secteur et d'acteurs associatifs et institutionnels. En 2015, le Département a financé 788 projets dans 125 collèges ou lycées municipaux.

#### **5- Améliorer l'organisation de la restauration scolaire**

Chaque année ce sont 25 millions de repas qui sont servis dans les restaurants scolaires. Les caisses des écoles, financées à hauteur de 81M€ chaque année par la Ville, et gérées par les mairies d'arrondissement, assurent le service de restauration scolaire. Les pratiques des caisses des écoles diffèrent fortement d'un arrondissement à l'autre. Ces disparités se traduisent par d'importantes différences dans le recours aux produits de l'agriculture biologique ou labellisée, le taux variant de 7 à 77 % selon les arrondissements, de prévention du gaspillage alimentaire, de gestion des ressources humaines ou des modalités d'inscription et de paiement. La politique d'achat groupé, plus intéressante pour la Ville, reste insuffisamment développée.

Cette organisation doit évoluer afin que la part des produits issus de l'agriculture biologique, durable ou labellisée dans les repas proposés soit au moins égale à 50 % pour tous les enfants d'ici 2020, conformément à nos engagements, de développer une politique d'achat plus efficace et d'améliorer les conditions de travail des 3 300 agents des caisses des écoles.

Avec un nouveau projet éducatif territorial, une association toujours plus étroite des enfants aux projets portés par Paris, une action déterminée pour lutter contre le décrochage scolaire et la mobilisation de l'ensemble des acteurs dont je salue le professionnalisme et l'engagement - personnels de la DASCO, directeurs d'école, principaux de collège, enseignants, personnels administratifs et techniques de l'Education nationale, personnels des caisses des écoles - cette rentrée 2016 se veut à la fois innovante et respectueuse des valeurs fondatrices de l'école de la République.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente année scolaire.